

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, COSQUER Philippe, JACQ David, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, Stéphane PEPION, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,

Absents : BRIATTE Audrey, KERHARDY Jean-Philippe, Damien LAPORTE,

Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme BRIATTE Audrey

Secrétaire de séance : LECOEUR Isabelle

DELIBERATION

2026-09-07

**AMF : APPEL DE FONDS DE SOUTIEN DIRECT AUX COMMUNES SINISTREES PAR
LES INCENDIES ETE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1;

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, et ont ravagés plus de 115 000 hectares, nécessitant l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique ;

Considérant l'appel de l'AMF en partenariat avec la Protection Civile aux collectivités territoriales de France métropolitaines et d'Outre-Mer à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire ;

Considérant les dégâts matériels que cette catastrophe a engendré ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :

Voix pour 13

Voix contre 0

Abstentions 0

APPROUVE le versement d'un montant de 1 000€ aux communes sinistrées dans la mesure de ses capacités, par le biais de l'Association des Maires de France (AMF),

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
LECOEUR Isabelle